



CONSULAT GENERAL DE FRANCE
À TANANARIVE

Bureau des bourses scolaires

BOURSES SCOLAIRES 2018-2019

Le Consulat général de France à Tananarive informe les ressortissants français de l'ouverture de la campagne boursière pour la rentrée scolaire 2018-2019.

Les dossiers de demandes de bourses scolaires sont à retirer à partir du **lundi 6 novembre 2017** dans les établissements scolaires. La réception **des dossiers complets** se fera au bureau des bourses scolaires du Consulat général à partir du **lundi 8 janvier au mercredi 28 février 2018** pour les élèves fréquentant une école à Tananarive et dès le **lundi 4 décembre 2017** pour les élèves fréquentant une école en province.

La réception des dossiers complets sera assurée **uniquement sur rendez-vous** et respectera le planning suivant :

1. **Pour une première demande de bourses scolaires :**

Les familles déjà ou tout récemment installées dans la circonscription doivent impérativement déposer leurs dossiers pour le 1^{er} conseil consulaire.

Les familles doivent prendre rendez-vous en téléphonant à partir du **lundi 04 décembre 2017** au **22.398-50** le lundi, mardi, mercredi et jeudi uniquement dans l'après-midi, entre **14h00 et 16h00**.

2. **Pour un renouvellement de bourses scolaires :**

Lundi – mardi – mercredi – jeudi de 08h00 à 11h30 sur rendez-vous.

Les familles sont invitées à prendre connaissance du rendez-vous que leur a fixé le bureau des bourses scolaires directement auprès des établissements scolaires fréquentés en **2017-2018**.

Les demandes de renseignements et réception des compléments de dossiers se feront sans rendez-vous le vendredi de 8h00 à 11h00 à partir du 12 janvier 2018.

Le bureau des bourses scolaires à Tananarive sera fermé au public pour instruction des dossiers et préparation du 1^{er} conseil consulaire du **jeudi 1^{er} mars au lundi 30 avril 2018 inclus**.

Pour les provinces, prière de contacter l'agence consulaire la plus proche afin de connaître la date limite de dépôt.